

TXCELL

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 4.362.661,40 euros
Siège social : Allée de la Nertière, Les Cardoulines - 06560 Valbonne
435 361 209 R.C.S. GRASSE

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE**

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 (1) ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (2) ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires (3).

Le nombre d'actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et non caduques à la date du 31 décembre 2017 est de 134.300.

1. Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux

Le conseil d'administration du 8 mars 2017, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 21 avril 2016, a procédé à l'attribution de 80.000 actions gratuites au profit de Monsieur Stéphane Boissel, directeur général de la Société. Il est rappelé que l'acquisition définitive de ces actions n'était pas assortie de condition de performance, dans la mesure où ces actions gratuites se substituaient aux 100.000 options de souscription d'actions supplémentaires dont l'attribution était elle-même conditionnée à la réalisation d'une condition de performance d'ores et déjà réalisée et constatée par ce même conseil.

Les 80.000 actions ainsi attribuées ont été définitivement acquises le 8 mars 2018. La période de conservation des actions gratuites ainsi acquises a été fixée à un an à compter de cette date, soit jusqu'au 8 mars 2019. Le cours d'ouverture de l'action TxCell au 8 mars 2017 était de 1,76 euros. La valeur des actions à la date d'acquisition définitive était de 1,316 euros, correspondant au cours d'une action de la Société à l'ouverture du marché réglementé d'Euronext à Paris le 8 mars 2018, date d'acquisition définitive desdites actions.

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé que le directeur général devra conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, 10 % des actions attribuées par le conseil.

2. Actions attribuées à l'ensemble des salariés

Le conseil d'administration du 8 mars 2017, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 21 avril 2016, a procédé à l'attribution de 57.000 actions gratuites au profit des salariés de la Société, soumises à des conditions de présence jusqu'à l'issue de chaque période d'acquisition visée ci-après, et de deux natures selon leur dénomination (AGA 2017 T1 et AGA 2017 T2).

Le nombre de bénéficiaires concernés s'élève à 43.

Ce plan d'attribution d'actions gratuites présente les caractéristiques suivantes :

- Pour les AGA 2017 T1 :
 - Calendrier d'acquisition :
 - 1/3 des actions (arrondi à l'unité inférieure) seront définitivement acquises à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution, soit à compter du 8 mars 2018,
 - 1/3 des actions (arrondi à l'unité inférieure) seront définitivement acquises à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, soit à compter du 8 mars 2019,
 - 1/3 des actions (le solde) seront définitivement acquises à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de la date d'attribution, soit à compter du 8 mars 2020,
 - Durée d'inaccessibilité : le premier tiers des actions attribuées gratuitement est assorti d'une période de conservation d'une année à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 8 mars 2019. Il n'a pas été fixé de période de conservation pour les deux autres tiers, sous réserve des dispositions applicables en cas de changement de contrôle.
- Pour les AGA 2017 T2 :
 - Calendrier d'acquisition : les actions seront définitivement acquises à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution, soit à compter du 8 mars 2018.

- **Durée d'inaccessibilité** : la période de conservation des actions gratuites ainsi acquises, qui commencera à courir à l'expiration de la période d'acquisition susvisée, est fixée à 1 an à compter de cette date, soit jusqu'au 8 mars 2019.

Compte-tenu du calendrier d'acquisition susvisés, 8 498 AGA 2017 T1 et 108 600 AGA 2017 T2 ont été définitivement acquises le 8 mars 2018 et sont donc incessibles jusqu'au 8 mars 2019. Le cours d'ouverture de l'action TxCell au 8 mars 2017 était de 1,76 euros. La valeur des actions à la date d'acquisition définitive était de 1,316 euros, correspondant au cours d'une action de la Société à l'ouverture du marché réglementé d'Euronext à Paris le 8 mars 2018, date d'acquisition définitive desdites actions.

3. Actions attribuées gratuitement aux dix salariés de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Le tableau qui suit rend compte du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées par la Société, au cours de l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle non mandataires sociaux s'étant vu octroyer le plus grand nombre d'actions. Pour des raisons de confidentialité et de respect du droit des personnes à la protection de leurs données à caractère personnel, nous n'avons pas indiqué l'identité des salariés.

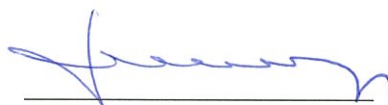
Bénéficiaire	Date d'attribution	AGA 2017 T1	AGA 2017 T2	Nombre total*	Société concernée
Bénéficiaire n°1	08-mars-17	0	20 000	20 000	TxCell
Bénéficiaire n°2	08-mars-17	18 000	1 000	19 000	TxCell
Bénéficiaire n°3	08-mars-17	2 000	250	2 250	TxCell
Bénéficiaire n°4	08-mars-17	1 500	200	1 700	TxCell
Bénéficiaire n°5	08-mars-17	1 500	200	1 700	TxCell
Bénéficiaire n°6	08-mars-17	1 500	200	1 700	TxCell
Bénéficiaire n°7	08-mars-17	1 500	200	1 700	TxCell
Bénéficiaire n°8	08-mars-17	0	1 000	1 000	TxCell
Bénéficiaire n°9	08-mars-17	0	1 000	1 000	TxCell
Bénéficiaire n°10	08-mars-17	0	1 000	1 000	TxCell

* Le cours d'ouverture de l'action TxCell au 8 mars 2017 était de 1,76 euros

La répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires est la suivante :

Catégorie*	Nombre d'AGA 2017 T1 attribuées	Nombre d'AGA 2017 T2 attribuées
3	0 ou 500	100
4	0	Entre 50 et 100
5	0	100
6	0 ou 1 500	Entre 50 et 200
7	0 ou 2 000	250
8	0	250
9	0 ou 18 000	1 000
11	0	20 000

* Catégories de la convention collective de l'industrie pharmaceutique



Le conseil d'administration